

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2023

N° 110/202/7.5.1	L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 18h, Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.
Date convocation : 26/05/2023	
Présents :	Mmes AFFRE, BERLOU, BOFFA, CHAVARDEZ, COUDERC, GUARDIA, FORNET, ROUQUET-TAFANI MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU, LAMIEL, MARTIN, MONINO, PEGURET, SENAL, SINIBLADI F.
Absents -Excusés :	Mmes ALLEMAND, TUCA
Procurations :	Mme ROUX à Mme BERLOU, Mme GAIRE à M. SENAL, Mme SINIBALDI N. à M. SINIBALDI F., M. GUILLEMET à M. PEGURET
Elus en exercice :	27
Présents :	21
Absents :	2
Procurations :	4
Votants :	25
Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la création d'un stade sur le site de l'Enclos	
Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC	

Monsieur le Maire introduit son propos en rappelant la volonté affirmée de la Municipalité de soutenir les activités sportives associatives sur notre territoire. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département de l'Hérault s'est porté acquéreur d'une partie du stade d'honneur de la commune de Cazouls- lès-Béziers en vue de mener à bien son projet d'extension du Collège Jules Ferry.

Ce projet porté par le Département conduit la commune à créer un nouveau stade, ainsi que de nouvelles tribunes et vestiaires. A cet effet, il précise qu'il apparaît opportun de procéder à la création d'un terrain de jeux aux normes prescrites par la Fédération Française de Football (FFF).

Au regard des dernières esquisses et estimations financières du projet, le coût global de cet aménagement est estimé à 1 560 000 € TTC, soit 1 300 000€ HT :

- Création d'un terrain de sport : 400 000 € HT
- Création de tribunes et de vestiaires : 900 000 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cet équipement et de solliciter une subvention, aussi élevée que possible, auprès de l'Agence Nationale du Sport, afin d'aider la commune à réaliser son projet de création d'un stade sur le site de l'enclos ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par 25 voix pour,

- **APPROUVE** la création d'un nouveau stade, ainsi que de nouvelles tribunes et vestiaires pour un montant estimé à 1 300 000 € HT.

- DEMANDE une subvention, aussi élevée que possible, auprès de l'Agence nationale du Sport, afin d'aider la commune à réaliser la création d'un stade sur le site de l'enclos.
- DIT que cette subvention sera inscrite au Budget principal 2023 opération 996 article 2315.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande de ladite subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A-16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 08/06/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire



Philippe VIDAL

La Secrétaire de séance



Marcelle COUDERC



Signé électroniquement par:
Philippe VIDAL
Le 09/06/2023 à 11:14